



CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE BRUXELLES

Séance du lundi 19 janvier 2026 à 17 heures

Ordre du jour

Séance publique

Communications.

Interpellations citoyennes

- [1] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2695526 \(R\)](#)

Interpellation du public.- Demande d'interpellation introduite par le collectif Bruxellois des gardien.nes de la création artistique.

Interpellation concernant les coupures budgétaires sur la matière culturelle.

- [2] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2695556 \(R\)](#)

Interpellation du public.- Demande d'interpellation introduite par le collectif des parents d'élèves de l'école Christian MERVEILLE.

Interpellation concernant le projet de fermeture de l'école maternelle Christian MERVEILLE.

Dossiers de M. le Bourgmestre

- [3] **Secrétaire** - - Planification d'urgence - [2693184 \(R\)](#)

Convention entre la Ville de Bruxelles et Safe.brussels relative à la mise à disposition des infrastructures du Centre de crise régional bruxellois (RCCR).

Adopter la convention entre la Ville de Bruxelles et Safe.brussels relative à la mise à disposition de l'infrastructure du Centre régional de crise (RCCR).

- [4] **Secrétaire** - Secrétariat central SEC - - [2694325 \(R\)](#)

Etablissement d'utilité publique Fonds Erasme.- Subside : 5.000,00 EUR.

Octroyer un subside de 5.000,00 EUR à l'établissement d'utilité publique Fonds Erasme, pour le Gala Erasme.- Article 76201/33202 du budget ordinaire de 2025.

- [5] **Budget & Finances** - Gestion et contrôle des dépenses-marchés publics - - [2694285 \(R\)](#)

Recapitalisation des sociétés immobilières des scrl "Le Logement Bruxellois" et "Le Foyer Laekenois" dans le cadre de l'ambitieux plan d'amélioration énergétique des logements sociaux (OPP/2019/188).

Souscrire à des nouvelles parts sociales de la scrl "Le Logement Bruxellois" pour un montant de 1.500.000,00 EUR et de la scrl "Le Foyer Laekenois" pour une montant de 1.000.000,00 EUR.- Article 13766/81251 du budget extraordinaire de 2025.

[6] **Budget & Finances - Secrétariat central FIN - - 2695482 (R)**

Convention entre la Ville, l'association faîtière IRIS et le CHU Brugmann relative à l'octroi d'une avance de trésorerie de 4.000.000,00 EUR en faveur du CHU Brugmann.

1) Convention relative à l'octroi d'une avance de trésorerie de 4.000.000,00 EUR en faveur du CHU Brugmann, en application de la convention de financement déterminant l'intervention communale en faveur des hôpitaux publics de la Ville de Bruxelles.- 2) Prendre pour information l'enregistrement de l'avance de trésorerie uniquement en comptabilité générale.

[7] **Budget & Finances - Secrétariat central FIN - - 2680908 (R)**

Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 20/11/2025 octroyant un subside visant à financer partiellement la revalorisation barémique des agents pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Rétrocessions de l'avance du subside selon la répartition suivante :

- 70.761,31 EUR, à l'article 12403/43507 du budget ordinaire 2025 en faveur de la Régie foncière;
 - 942.224,54 EUR, à l'article 83103/43507 du budget ordinaire 2025 en faveur du CPAS de Bruxelles;
 - 16.805,92 EUR, à l'article 52003/43507 du budget ordinaire 2025 en faveur du Mont-de-Piété;
 - 28.435,69 EUR, à l'article 52003/43507 du budget ordinaire 2025 en faveur des Maison(s) de Quartier - Centre d'animation sociale de Quartier;
 - 104.482,37 EUR, à l'article 52003/43507 du budget ordinaire 2025 en faveur des Cuisines Bruxelloises;
 - 11.858,33 EUR, à l'article 52003/43507 du budget ordinaire 2025 en faveur du Renobru;
 - 480.652,73 EUR, à l'article 87203/43507 du budget ordinaire 2025 en faveur de l'Association Hospitalière - HUDERF;
 - 1.313.812,73 EUR, à l'article 87203/43507 du budget ordinaire 2025 en faveur de l'Association Hospitalière de Bruxelles - CHU Saint-Pierre
 - 655.775,07 EUR, à l'article 87203/43507 du budget ordinaire 2025 en faveur de l'Institut Jules Bordet;
 - 1.447.193,08 EUR, à l'article 87203/43507 du budget ordinaire 2025 en faveur de l'Association Hospitalière CHU Brugmann.
-

[8] **Budget & Finances - Secrétariat central FIN - - 2694836 (R)**

Subvention spéciale aux communes en application de l'Ordonnance du 13/02/2003 en vue d'intervenir dans les charges des missions d'intérêt communal des hôpitaux bruxellois.- Convention 2025 entre la Région de Bruxelles Capitale et la Ville de Bruxelles.

Convention entre la Ville et le Gouvernement de la Région de Bruxelles - Capitale relative à la subvention destinée à la réalisation de tâches d'intérêt communal à savoir une intervention dans les missions du service public des hôpitaux de la Ville.

[9] **Budget & Finances - Secrétariat central FIN - - 2695284 (R)**

PTI 2022-2024.- Ordonnance du 16/07/1998 relative à l'octroi de subsides, destinés à encourager la réalisation d'investissements d'intérêt public.- Paiement du subside accordé au CPAS.- Projet n° 18.

1) Rétrocession du subside pour un montant total de 345.565,23 EUR au profit du CPAS pour le projet n° 18 (Isolation des toitures et remplacement de la couverture de la Maison Heysel, rue du Heysel 3, 1120 Bruxelles).- Article 83103/63551 du budget extraordinaire de 2025.- 2) Financement par le subside obtenu de la Région de Bruxelles-Capitale.- Article 83103/66552 du budget extraordinaire de 2025.

[10] **Budget & Finances - Secrétariat central FIN - - 2681484 (R)**

Allocation de contrat de sécurité et de société destinée aux communes ex-contrats de sécurité et de société dans le cadre de la mise en oeuvre d'une politique locale de sécurité et de prévention pour l'année 2025 (Arrêté Royal du 17/12/2025).- Dossier 2025.

Approuver le transfert total de l'allocation de contrat de sécurité et de société octroyée par le SPF Intérieur dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique locale de sécurité et de prévention pour l'année 2025, d'un montant de 1.930.784,47 EUR, en déduction de la quote-part de la Ville, obligatoire au fonctionnement de la Zone de Police.

[11] **Budget & Finances - Secrétariat central FIN - - [2685750 \(R\)](#)**

Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 27/11/2025 octroyant à la Ville de Bruxelles et aux communes d'Anderlecht, d'Etterbeek, d'Ixelles et de Saint-Gilles, un subside visant à financer pour l'année 2025, la revalorisation de la fonction publique locale et plus particulièrement le personnel des hôpitaux publics dont les communes prennent le déficit en charge.

Rétrocessions du subside de 12.214.646,00 EUR aux hôpitaux de la Ville suivant la répartition suivante :
- 2.016.567,00 EUR en faveur de l'institut Jules Bordet;
- 4.627.280,00 EUR en faveur du CHU Brugmann;
- 1.464.411,00 EUR en faveur de l'HUDERF;
- 4.106.388,00 EUR en faveur du CHU Saint-Pierre.
Article 87203/43507 du budget ordinaire 2025.

[12] **Budget & Finances - Secrétariat central FIN - - [2685665 \(R\)](#)**

Subvention spéciale aux communes en application de l'Ordonnance du 13/02/2003 en vue d'intervenir dans les charges des missions d'intérêt communal des hôpitaux bruxellois.- Conventions 2025.

1) Convention relative aux missions d'intérêt général du réseau IRIS pour l'année 2025 entre la Ville de Bruxelles et CHU St-Pierre.- 2) Convention relative aux missions d'intérêt général du réseau IRIS pour l'année 2025 entre la Ville de Bruxelles et le CHU Brugmann.- 3) Convention relative aux missions d'intérêt général du réseau IRIS pour l'année 2025 entre la Ville de Bruxelles et l'HUDERF.- 4) Convention relative aux missions d'intérêt général du réseau IRIS pour l'année 2025 entre la Ville de Bruxelles et l'Institut Jules Bordet.- 5) Subvention versée intégralement à la Ville de Bruxelles qui est chargée de la rétrocession entre les quatre hôpitaux publics de la Ville :

- CHU Saint-Pierre : 2.317.069,50 EUR;
- CHU Brugmann : 2.272.801,00 EUR;
- HUDERF : 820.526,00 EUR;
- Institut Bordet : 824.603,50 EUR.

Article 87203/43501 du budget ordinaire 2025.

[13] **Budget & Finances - Secrétariat central FIN - - [2695289 \(R\)](#)**

Convention de partenariat 2025/2026.- Srl Nicolas BOUGLIONE Events.- Cirque Nicolas BOUGLIONE.

Convention de partenariat 2025/2026 entre la Ville de Bruxelles et la srl Nicolas BOUGLIONE Events pour le Cirque Nicolas BOUGLIONE.

[14] **Budget & Finances - Secrétariat central FIN - - [2668755 \(R\)](#)**

CPAS.- Dotation 2026.- Paiement mensuel sur base de douzièmes provisoires.

Octroyer au CPAS de Bruxelles, dans l'attente de l'approbation du budget 2026 par l'autorité de tutelle, une dotation de 8.776.608,33 EUR/mois.- Article 83103/435/01 du budget ordinaire de 2026.- Des réajustements seront faits si nécessaire après approbation par l'autorité de tutelle du budget 2026.

[15] **Culture, Jeunesse, Sport - - Archives - [2690282 \(R\)](#)**

Archives de la Ville.- Projet d'extraction de données issues de la numérisation des fiches TP.

Principe de confier à I-CITY la mise en œuvre d'un projet d'extraction de données issues de la numérisation des fiches TP, conformément au cadre de gestion qui détermine les obligations respectives des différentes parties.- Dans ce contexte, I-CITY assurera la passation du marché public nécessaire, ainsi que le suivi technique et administratif lié au développement et au traitement des données.- Dépense limitée à 40.800 EUR TVA comprise.- Article 77810/74451 du budget extraordinaire 2025.- Projet d'investissement n° HF10-385-2009.- Emprunt.

Dossiers de Mme l'Echevine Frelinx

[16] **Espaces publics et verts - Secrétariat central EPV - - [2694420 \(R\)](#)**

Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste 2025-131.

Marché public de faible montant portant le n° 25-0500-1111.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 1.067,16 EUR (TVA comprise).- Article 76605/74553 du budget extraordinaire de 2025.- Projet d'investissement n° BM05-302-2009.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 42 du Collège du 08/01/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

- [17] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2693491 \(R\)](#)
Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste 2025-129.
Marché public de faible montant portant le n° 25-0500-1146.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 32.808,55 EUR (TVA comprise).- Article 76605/74451 du budget extraordinaire de 2025.- Projet d'investissement n° BM05-293-2009.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 167 du Collège du 08/01/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-
- [18] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2692627 \(R\)](#)
Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste 2025-127.
Marché public de faible montant portant le n° 25-0500-1107.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 7.854,88 EUR (TVA comprise).- Article 76605/74451 du budget extraordinaire de 2025.- Projet d'investissement n° BM05-293-2009.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 478 du Collège du 18/12/2025, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-
- [19] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2691482 \(R\)](#)
Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste 2025-120.
Marché public de faible montant portant le n° 25-0500-1104.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 6.552,15 EUR (TVA comprise).- Article 76605/74451 du budget extraordinaire de 2025.- Projet d'investissement n° BM05-293-2009.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 476 du Collège du 18/12/2025, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-
- [20] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2692621 \(R\)](#)
Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste 2025-126.
Marché public de faible montant portant le n° 25-0500-1106.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 13.042,57 EUR (TVA comprise).- Article 76605/74451 du budget extraordinaire de 2025.- Projet d'investissement n° BM05-293-2009.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 477 du Collège du 18/12/2025, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-
- [21] **Développement urbain** - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Climat et Ville en transition - [2693708 \(R\)](#)
Sterreket.- Résiliation convention de prêt de terres.
Adopter la convention de résiliation de prêt de terres.
-
- [22] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2693641 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2025/262.- Marché public de travaux ayant pour objet les travaux de rénovation de l'éclairage du kvs bol (phase 2), rue de Laeken 146 à 1000 Bruxelles.- Procédure négociée sans publication préalable.- Allocation avec dépenses supplémentaires.- Principe.
Procédure négociée sans publication préalable.- Dépense supplémentaire de 25.543,00 EUR TVA comprise résultant du dépassement de l'estimation du marché approuvée dans la décision de principe.- Enregistrement n°s EE25/49022, ED25/49023 et ED25/49024 (TVA).- Chantier n° 234933.- Entretien n° 234934.- Project d'investissement n°s HF10-328-2009 et HF10-317-2009.- Prendre pour information la décision n° 523 du Collège du 18/12/2025 en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-
- [23] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2692559 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2025/436.- Marché public de services ayant pour objet l'étude des menuiseries extérieures bois et menuiseries intérieures d'origine de l'école maternelle Catteau-Horta, rue Saint-Ghislain 40 à 1000 Bruxelles.
Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 20.933,00 EUR TVA comprise.- Article 72108/72360 du budget extraordinaire de 2025.- Chantier n° 237002.- Projet d'investissement n° FH08-11-2025.- Emprunt : article 72103/96151.- Prendre pour information la décision n° 65 du Collège du 18/12/2025, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-

[24] **Patrimoine public - - Direction administration - 2690090 (R)**

Dossier n°s OPP/2025/467, OPP/2025/468 et OPP/2025/469.- Liste des dépenses de moins de 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste 5 TS 11/2025.

Marchés de faible montant par facture acceptée en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016.- Liste de divers bons de commande.- Dépense totale de 60.894,45 EUR TVA comprise.- Articles divers du budget extraordinaire de 2025.- Emprunts.- Prendre pour information la décision n°53 du Collège du 08/01/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

[25] **Patrimoine public - - Direction administration - 2685619 (R)**

Dossier n° OPP/2025/431.- Marché public de travaux ayant pour objet l'habillage des bâti-supports en panneaux HPL - IAM - Boulevard de l'Abattoir 50 à 1000 Bruxelles.

Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 30.084,97 EUR TVA comprise.- Prendre pour information la décision n° 44 du Collège du 18/12/2025, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

[26] **Patrimoine public - - Direction administration - 2689803 (R)**

Dossiers n°s OPP/2025/460 et OPP/2025/464.- Liste des dépenses de moins de 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste 3 TS 11/2025.

Marchés de faible montant par facture acceptée en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016.- Liste de divers bons de commande.- Dépense totale de 4.949,89 EUR TVA comprise.- Articles divers du budget extraordinaire de 2025.- Emprunts.- Prendre pour information la décision n°496 du Collège du 18/12/2025, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

[27] **Patrimoine public - - Direction administration - 2692515 (R)**

Dossier n° OPP/2025/435.- Marché public de services ayant pour objet le relevé digital et le relevé de l'état sanitaire (hors menuiseries extérieures bois et menuiseries intérieures d'origine) de l'école maternelle Catteau-Horta, rue Saint-Ghislain 40 à 1000 Bruxelles.

Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 27.237,10 EUR TVA comprise.- Prendre pour information la décision n° 175 du Collège du 08/01/2026, en application de l'article 234 § 3 de la nouvelle loi communale.

[28] **Patrimoine public - - Direction administration - 2691547 (R)**

Dossier n°s OPP/2025/446 et OPP/2025/447.- Liste des dépenses de moins de 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste 1 Atelier 12/2025.

Marchés de faible montant par facture acceptée en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016.- Liste de divers bons de commande.- Dépense totale de 18.915,64 EUR TVA comprise.- Articles divers du budget extraordinaire de 2025.- Emprunts.- Prendre pour information la décision n° 501 du Collège du 18/12/2025, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

[29] **Patrimoine public - - Direction administration - 2694297 (R)**

Dossier n° OPP/2025/498.- Travaux urgents de sécurisation de la souche de cheminée de la chaudière à la bibliothèque Adolphe Max, rue des Eburons 11 à 1000 Bruxelles.- Non-application de l'article 60 du Règlement général de la comptabilité communale.

Marché public de faible montant par facture acceptée, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et de l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Cahier spécial des charges n° OPP/2025/498.- Dépense totale de 3.504,28 EUR TVA comprise.- Article 76708/72460 du budget extraordinaire de 2025.- Projet n° FH08-309-2009.- Emprunt : article 76703/96151.- Prendre pour information la décision n° 65 du Collège du 08/01/2026 , en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

[30] **Patrimoine public - - Direction administration - 2690613 (R)**

Dossier n° OPP/2025/453.- Marché public de travaux ayant pour objet la réparation du store de la verrière du loft - MAD (Centre de Mode et Design), place du Nouveau Marché aux Grains 10 à 1000 Bruxelles.

Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 23.038,40 EUR TVA comprise.- Prendre pour information la décision n° 499 du Collège du 18/12/2025, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

[31] **Patrimoine public - - Direction administration - [2690541 \(R\)](#)**

Dossier n° OPP/2025/419.- Marché public de services ayant pour objet la réalisation d'une étude globale concernant l'égouttage, la nappe phréatique et l'étanchéité des sols à la crèche Felix Sterckx, rue Felix Sterckx 18 à 1020 Laeken, et à l'école Emile Bockstael, rue Reper-Vreven 80 à 1020 Laeken.

Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 16.335,00 EUR TVA comprise.- Articles 84407/72460 et 70008/72460 du budget extraordinaire de 2025.- Chantier n° 236898/236900.- Projet d'investissement n°s FH07-60-2018 et FH08-162-2009.- Emprunt : articles 70003/96151 et 84403/96151.- Prendre pour information la décision n° 55 du Collège du 18/12/2025, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

[32] **Patrimoine public - - Direction administration - [2690453 \(R\)](#)**

Dossier n° OPP/2025/437.- Marché public de travaux ayant pour objet la restauration du parquet de l'Hôtel de Ville, Grand-Place 8 à 1000 Bruxelles.

Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 17.549,99 EUR TVA comprise.- Article 77366/72460 du budget extraordinaire de 2025.- Chantier n° 236866.- Projet d'investissement n° LM66-8-2024.- Emprunt : article 77303/96151.- Prendre pour information la décision n° 54 du Collège du 18/12/2025, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

[33] **Patrimoine public - - Direction administration - [2694359 \(R\)](#)**

Dossier n° OPP/2025/499.- Marché public de travaux ayant pour objet le placement de réducteur de pression pour l'eau de ville et l'eau de pluie à Brucity, rue des Halles 4 à 1000 Bruxelles.

Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 20.095,26 EUR TVA comprise.- Prendre pour information la décision n° 66 du Collège du 08/01/2026, en application de l'article 234 § 3 de la nouvelle loi communale.

[34] **Patrimoine public - - Direction administration - [2689451 \(R\)](#)**

Dossier n° OPP/2025/421.- Marché public de services ayant pour objet l'émission d'un avis technique et le contrôle des resserrages rf dans le sous-sol de l'école et de la crèche Emile Bockstael, rue Félix Sterckx 18 à 1020 Laeken.

Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 10.744,80 EUR TVA comprise.- Articles 70008/72460 et 84407/72460 du budget extraordinaire de 2025.- Chantier n° 236985.- Projet d'investissement n°s FH08-162-2009 et FH07-60-2018 .- Emprunt : articles 70003/96151 et 84403/96151.- Prendre pour information la décision n° 49 du Collège du 18/12/2025, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

[35] **Patrimoine public - - Direction administration - [2689951 \(R\)](#)**

Dossier n° OPP/2025/248.- Marché public de travaux ayant pour objet la construction d'un préau à toiture verte dans la cour de récréation de l'école fondamentale du Tivoli, rue Claessens 59 à 1020 Bruxelles.- Procédure négociée directe avec publication préalable.- Attribution avec dépense supplémentaire.

Procédure négociée directe avec publication préalable.- Dépense supplémentaire de 72.643,55 EUR TVA comprise portant le montant du marché à 370.210,74 EUR TVA comprise.- Articles 72203/96151 et 70003/96151 du budget extraordinaire de 2025 (projet d'investissement n°s FH08-13-2022 et FH08-162-2009).- Emprunt.

[36] **Patrimoine public - - Direction administration - [2693029 \(R\)](#)**

Dossier n° OPP/2025/487.- Marché public de travaux ayant pour objet la réparation des chaudières du Complexe Bockstael, boulevard Émile Bockstael, 122 à 1020 Bruxelles.

Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 10.589,17 EUR TVA comprise.- Article 70008/72360 du budget extraordinaire de 2025.- Chantier n° 237053.- Projet d'investissement en dérogation du projet n° FH08-2-2021.- Emprunt : article 70003/96151.- Prendre pour information la décision n° 513 du Collège du 18/12/2025 en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

[37] **Patrimoine public - - Direction administration - [2688857 \(R\)](#)**

Dossier n° OPP/2025/457. - Liste des dépenses de moins de 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste 2 TS 11/2025.

Marchés de faible montant par facture acceptée en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016.- Liste de divers bons de commande.- Dépense totale de 14.112,74 EUR TVA comprise.- Articles divers du budget extraordinaire de 2025.- Emprunts.- Prendre pour information la décision n° 47 du Collège du 18/12/2025, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

[38] **Patrimoine public - - Direction administration - [2688788 \(R\)](#)**

Dossier n° OPP/2025/502 - Marché public de faible montant ayant pour objet la fourniture de clôtures HERAS pour le Stade Vander Putten, boulevard de l'Abattoir 51 à 1000 Bruxelles.- Non-application de l'article 60 du règlement général de la comptabilité communale.

Marché public de faible montant par facture acceptée, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et de l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Cahier spécial des charges n° OPP/2025/502 - Dépense totale de 2.472,03 EUR TVA comprise.- Article 76410/74451 du budget extraordinaire de 2025.- Projet n° BM10-263-2009.- Emprunt : article 76403/96151.- Prendre pour information la décision n° 51 du Collège du 08/01/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

[39] **Patrimoine public - - Direction administration - [2684727 \(R\)](#)**

Dossier n° OPP/2025/428.- Dépannage urgent pour diverses réparations au Brucity, rue des Halles 4 à 1000 Bruxelles.- Non-application de l'article 60 du Règlement général de la comptabilité communale.

Marché public de faible montant par facture acceptée, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et de l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Cahier spécial des charges n° OPP/2025/428.- Dépense totale de 1.388,48 EUR TVA comprise.- Article 10466/72260 du budget extraordinaire de 2025.- Projet n° CC06-7-2009.- Emprunt : article 10403/96151.- Prendre pour information la décision n° 491 du Collège du 491, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

[40] **Patrimoine public - - Direction administration - [2690430 \(R\)](#)**

Dossier n° OPP/2025/470.- Marché public de services ayant pour objet l'installation et la lecture de 18 fissuromètres - CPMS, boulevard Emile Bockstael 120-122 à 1020 Bruxelles.

Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 9.438,00 EUR TVA comprise.- Article 76110/72460 du budget extraordinaire de 2025.- Chantier n° 236818.- Emprunt : article 76103/96151.- Prendre pour information la décision n° 53 du Collège du 18/12/2025, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

[41] **Patrimoine public - - Techniques spéciales - [2691136 \(R\)](#)**

Dossier n° OPP/2025/454.- Marché public de travaux ayant pour objet la réalisation d'un forage test de réponse thermique pour la géothermie envisagée - Ecole maternelle Henriette Dachsbeck, rue Blaes, 47 - 1000 Bruxelles.

Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 16.059,00 EUR TVA comprise.- Article 87966/72460 du budget extraordinaire de 2025.- Chantier n° 236965.- Projet d'investissement n° AEK06-1-2014.- Emprunt : article 87903/96151.- Prendre pour information la décision n° 45 du Collège du 08/01/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

Dossiers de Mme l'Echevine Hariche

[42] **Ressources humaines - Ressources humaines - - [2693118 \(R\)](#)**

Ressources humaines.- Subside Saint-Nicolas 2025.

Octroi d'un subside de 40.000,00 EUR à l'asbl "SOBRU" pour l'organisation de la fête de Saint-Nicolas pour les enfants des membres du personnel.- Article 13102/332-02 du budget ordinaire de 2025.

[43] **Instruction publique - Secrétariat central et Administration générale IPO - - [2689614 \(R\)](#)**

Accord de partenariat.- Ecole à Table asbl.- Convention.

Adopter les modalités de la convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl École à Table pour les écoles suivantes :

- École fondamentale Congrès-Dachsbeck;
 - École maternelle Reine Astrid;
 - École primaire des Éburons;
 - Ecole primaire Reine Astrid.
-

Dossiers de Mme l'Echevine Buggenhout

[44] Achats & Facilities - - Achats - [2693460 \(R\)](#)

Marchés publics de faible montant.- Budget extraordinaire.- Principe.

Marchés publics de faible montant en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- N°s des marchés : 013914, 014015 et 014018.- Estimation totale de 46.000,00 EUR, TVA comprise.- Divers articles du budget extraordinaire de 2025.- Emprunt.- Prendre pour information les points 1 à 3 de la décision n° 193 du Collège du 18/12/2025 en application de l'article 234, §3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

[45] Achats & Facilities - - Achats - [2691920 \(R\)](#)

Marché public de fournitures en 2 lots ayant pour but la fourniture d'une tondeuse-débroussailleuse assise, d'une chargeuse articulée compacte sur pneus pour le Département Espaces publics et verts, la reprise d'une tondeuse frontale et d'un tracteur agricole (AFA/013919/PTL).- Dépense supplémentaire lors de l'attribution du marché.

Dépenses supplémentaires, TVA de 21 % comprise, de 22.711,61 EUR pour le lot 2 par rapport à l'estimation de 100.000,00 EUR pour ce lot, portant le montant à 122.711,61 EUR et de 16.166,83 EUR par rapport à l'estimation de 125.000,00 EUR pour l'ensemble des 2 lots, portant le montant total du marché à 141.166,83 EUR, TVA comprise.- Articles 76605/74451 pour le lot 1 (18.455,22 EUR) et 13605/74353 pour le lot 2 (122.711,61 EUR) du budget extraordinaire de 2025.- Emprunt.- Prendre pour information la dépense supplémentaire adoptée par le Collège en séance du 18/12/2025 (décision n° 181) en application de l'article 234, §3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

[46] Achats & Facilities - - Achats - [2684901 \(R\)](#)

Marché public de services ayant pour but la réalisation d'un Plan Lumière pour la Ville de Bruxelles AFA/014029/MGG).- Principe.

Marché de faible montant en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/014029/MGG.- Dépense de 36.000,00 EUR, TVA de 21 % comprise.- Article 87906/74760 du budget extraordinaire de 2025.- Emprunt.- Prendre pour information les points 1 à 4 de la décision n° 177 du Collège du 18/12/2025 en application de l'article 234, §3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

[47] Espaces publics et verts - Secrétariat central EPV - - [2691173 \(R\)](#)

Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste 2025-117.

Marché public de faible montant portant le n° 25-0500-1114.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 3.973,98 EUR (TVA comprise).- Article 13605/74451 du budget extraordinaire de 2025.- Projet d'investissement n° BH05-5-2019.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 202 du Collège du 18/12/2025, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

Dossiers de Mme l'Echevine Houba

[48] Secrétaire - Communication externe & Participation citoyenne - Égalité des chances - [2694384 \(R\)](#)

Règlement appel à projet EDC 2026.

Règlement de l'appel à projet général de l'Egalité des chances.

[49] Secrétaire - Communication externe & Participation citoyenne - Égalité des chances - [2691914 \(R\)](#)

Convention de partenariat dans le cadre de l'action "5 Minutes dans ma peau".

Convention de partenariat entre la Ville de Bruxelles et l'asbl C'est de l'Art Intergalactic dans le cadre de l'action "5 Minutes dans ma peau" qui aura lieu à la Bourse de Bruxelles du 06 au 20/03/2026.

Dossiers de M. l'Echevin Ben Abdelmoumen

- [50] **Espaces publics et verts - - Propreté publique - [2694678 \(R\)](#)**

TV/2021/82/PP.- Réseau de "toilettes accueillantes".- Mise à jour de la liste des participants.

1) Prendre pour information que la Ville a dû mettre fin, avec effet au 30/06/2025, à la convention "toilettes accueillantes" liant la Ville de Bruxelles aux établissements "Houtsiplou" (Nine Rouppe & Neighbourhood - place Rouppe 9 à 1000 Bruxelles), "Moka" (Kongking - rue des Riches Claires 5 à 1000 Bruxelles) et "Ketje's Bar" (rue François Vekemans 68 à 1120 Bruxelles).- 2) Participation au réseau de "toilettes accueillantes", depuis le 01/07/2025, de l'établissement "Le Miam" (BEL MIAM), boulevard Emile Jacqmain 3 à 1000 Bruxelles.- 3) Convention "toilettes accueillantes" avec ce nouvel établissement pour officialiser sa participation à partir du 01/07/2025, et octroi d'une prime de 500,00 EUR à cet établissement pour le second semestre de l'année 2025.- 4) Liste mise à jour d'un total de 52 établissements privés participant au réseau de "toilettes accueillantes" et liste de 13 bâtiments de la Ville faisant partie du réseau.

- [51] **Espaces publics et verts - Secrétariat central EPV - - [2691274 \(R\)](#)**

Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste 2025-119.

Marché public de faible montant portant le n° 25-0500-1113.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 7.354,38 EUR (TVA comprise).- Article 87605/72360 du budget extraordinaire de 2025.- Projet d'investissement n° KL05-26-2014.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 452 du Collège du 18/12/2025, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

Dossiers de M. l'Echevin Ceulemans

- [52] **Développement urbain - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Climat et Ville en transition - [2692482 \(R\)](#)**

Accord pour l'organisation d'un concours de conception d'ombrières.

Adopter le principe du lancement du concours d'ombrières en espace public.

- [53] **Développement urbain - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Climat et Ville en transition - [2693316 \(R\)](#)**

Plan Climat.- Subside à l'asbl Moineaux & biodiversité.- Montant : 2.500,00 EUR.

Octroi d'un subside de 2.500,00 EUR à l'asbl Moineaux & biodiversité.- Article 93022/33202 du budget ordinaire 2025.- Financement par la trésorerie.

- [54] **Développement urbain - Rénovation urbaine - - [2686098 \(R\)](#)**

Contrat de Quartier Durable BOCKSTAEL.- Opération 2.3 «Point vélo».- Aménagement d'une infrastructure au rez-de-chaussée du projet immobilier «Vandergoten» de la Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale.- Claim Covid.- Dépense.- Projet à créer.

Remboursement à la Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale (SDRB) du claim Covid relatif au «Point vélo» intégré au projet immobilier «Vandergoten».- Dépense de 4.034,39 EUR.- Article 93022/72260 du budget extraordinaire de 2025.- Chantier n° 236405.- Maintenance n° 236406.- Projet à créer.- Transfert de 4.034,39 EUR depuis le projet n° PA22-1-2023, même article budgétaire.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 464 du Collège du 18/12/2025, en application de l'article 234 §§ 1 et 3 de la nouvelle loi communale.

Questions

- [55] **Secrétaire - - Assemblées & Gouvernance - [2692969 \(R\)](#)**

Question de Mme BONNIER, Conseillère communale.

Question concernant le projet Be.SHARE, un réseau de chaleur et de froid innovant au parc Maximilien au service des habitants et de la transition énergétique bruxelloise.

- [56] **Secrétaire - - Assemblées & Gouvernance - [2695900 \(R\)](#)**

Question de Mme JELLAB, Conseillère communale.

Question concernant l'entrée en vigueur de la limitation dans le temps des allocations de chômage.
